

# LE STÉNOGRAPHE CANADIEN

REVUE LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE.

Publié avec l'autorisation de M. Duployé

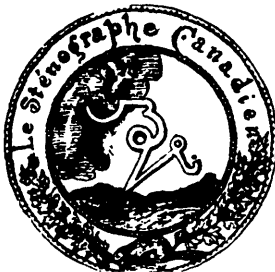
Paraissant le premier de chaque mois

ARRÊGER LES TRAVAUX, C'EST PROLONGER LA VIE.

Vol. II

MONTREAL, 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 1890.

No 10



LE SCAU DE NOTRE JOURNAL.

C'est au crayon de M. Robert Falbord, architecte et dessinateur, du bureau Resther, Resther et Vanier, à Montréal, que nous devons le nouveau scau du STÉNOGRAPHE CANADIEN, dont nous donnons gravure. On ne saurait imaginer meilleur emblème de la sténographie, qui, par ses zigzags, sa rapidité et les grands services qu'elle rend, a la plus grande similitude avec l'électricité.

Au lieu de la foudre qui détruit, le mot sténographie jaillissant des nuages et tombant sur la terre, pour y être, partout, aussi utile que l'électricité. Les connaissances peuvent seules priver tout le mérite de l'exécution.

M. Falbord est un jeune homme avantageusement connu déjà et qui a son avenir assuré.

Le dessin que M. Falbord vient de faire pour le STÉNOGRAPHE CANADIEN, eût certainement tenu le premier rang, au concours qu'il y a eu à Paris, en juin dernier, pour emblèmes, et nous avons tout lieu de croire qu'il y aurait eu le premier prix.

Nos remerciements et nos félicitations à M. Falbord.

Le STÉNOGRAPHE CANADIEN arrive à la fin de sa deuxième année et nous sommes fier de l'encouragement toujours croissant que nous recevons. Nous remercions nos lecteurs et nos annonceurs de ce bienveillant patronage; mais nous croyons aussi devoir rappeler à ceux qui ne nous ont fait aucune remise, jusqu'ici, qu'il ne suffit pas de lire un journal pour l'aider à propager une chose utile et à laquelle on s'intéresse.

Nous prions donc les abonnés de ne pas oublier que l'abonnement au STÉNOGRAPHE est de \$1 et qu'il faut le payer, sinon d'avance, au moins à la fin de chaque année écoulée.

Le "Phare Sténographique" tel est le titre d'un nouveau journal duployen qui vient de voir le jour à Paris. Il est rédigé par M. G. Lemaire. Succès au contraire.

Quand la "Gazette Sténographique" voudra puiser ses informations à meilleure source, cessez d'être de mauvaise foi, de tronquer les phrases et d'être impolie; quand, en un mot, elle voudra redevenir sérieuse, le STÉNOGRAPHE CANADIEN continuera la discussion re concours et médailles.

Composition sténographique faite le 15 novembre dernier, à l'école Saint-Jacques, par les élèves de la deuxième classe :

Elèves pratiquant depuis le mois de mars 1890: — Henri Naud, 56; Henri Arnoldi, 53; Raoul Chagnon, 51; Guillaume Gagné, 50; Clovis Saint Pierre, 48; Ludger Leclair, 48; J. Bie Yelle, 40; Martin Gagné, 38; Louis Arnoldi, 32.

Pratiquant depuis le mois d'octobre 1890: — Frédéric Lefebvre, 40; Georges Desroches, 37; Felix Desmarais, 36; Louis Paré, 36; Alphonse Tanguy, 34; Arthur Bélanger, 34; Alphonse Fleury, 34; Edouard Roussau, 34; Romeo Deschamps, 33; Albert Honier, 33; David Lacasse, 33; Alphonse Aumon, 32; Eugène Robert, 31; Etienne Alarie, 31; Aekille Leblanc, 31; René Guette, 30; Eugène Soury, 29; Jules Leprohon, 28; Henri Laframboise, 28; Joseph Champague, 26; Joseph Saint-Pierre, 26; Alphonse Benoit, 25.

## LES FEMMES STÉNOGRAPHEES

L'admission de Miss Eaton à servir comme sténographe au Palais de Justice de Montréal a donné lieu à beaucoup de discussion, dans les cercles judiciaires, et c'est avec raison qu'avocats et sténographes discutent l'opportunité d'admettre les femmes à sténographier dans les cours de justice.

Quand on a parlé de régler le coût de la procédure par sténographie, nous avons dit aux sténographes officiels, par suite des progrès que fait tous les jours la sténographie, ils auraient à perdre quelque chose du monopole qu'ils exercent dans l'art abrégé. La question est décidée. Un projet de loi a été adopté par la législature provinciale, à l'effet de limiter le nombre des sténographes officiels, pour chaque district, ainsi que le chiffre de la rémunération. Mais, ni les progrès de la sténographie, ni les réductions qu'on veut faire dans le coût de la procédure ne rendront nécessaire et convenable la présence et l'emploi des femmes sténographes à la cour.

C'est ici la meilleure occasion de s'opposer à ce que le travail des femmes nuise en concurrence